







Ruée pour ressusciter sa commune d'origine

Déjà près de 800 bourgeois de communes fusionnées ont fait inscrire le nom de leur ancien lieu d'origine dans le registre d'état civil

Laureline Duvillard

epuis le début de l'année, l'état civil du canton de Vaud peine à suivre la cadence. La possibilité donnée aux personnes originaires d'une des 28 communes fusionnées avant le 1er janvier 2016, de faire inscrire au registre d'état civil leur «ancien» lieu

d'origine (*lire page 19*), connaît un succès inattendu. «Nous comptons 780 inscriptions et nous recevons entre 2 et 10 requêtes par jour. Chaque requête pouvant concerner plusieurs personnes, relève Frédéric Rouyard, responsable communication du Service de la population. On constate avec ces chiffres que cette mesure répond à un vrai besoin.»

Loin d'être un signe d'hostilité à la

fusion, la démarche touche avant tout à l'attachement à une commune. «Je faisais partie du comité de fusion et je suis convaincu de son bien-fondé, mais ça me faisait un petit pincement au cœur de voir disparaître Sassel, mon lieu d'origine. Comme l'opportunité s'est présentée, je l'ai saisie et j'en ai fait profiter toute ma famille», déclare Christian Cosendai, vicesyndic de Valbroye. Agé de 49 ans, il vit à

Granges-près-Marnand, mais il a gardé un lien émotionnel avec sa commune d'origine.

Preuve que l'attachement ne se résume pas au lieu de résidence. Comme il n'est pas seulement l'apanage de citoyens d'âge vénérable. «Il n'existe pas de relation linéaire entre l'âge et l'attachement à sa commune. On ne peut pas dire que plus les gens sont âgés, plus ils y sont

attachés, car on constate que les jeunes de 20 ans et moins, qui ont été scolarisés dans leur commune, ont un attachement relativement fort pour celle-ci», souligne Julie Silberstein, doctorante à l'IDHEAP, en cours de rédaction d'une thèse sur l'identification territoriale dans le cadre de fusions de communes.

Suite en page 19

Fusions

Suite de la page 17

Reste que le nombre d'années passées dans un village joue un rôle, tout comme le fait d'y être intégré, de faire partie de sociétés ou de suivre de près la vie locale. Syndic de Bourg-en-Lavaux, Max Graf en est l'exemple parfait. Figure locale, vivant depuis 25 ans à Cully, il vient de recevoir son nouveau passeport, où trône entre parenthèses le nom de sa chère commune. «Je suis devenu bourgeois de Cully en 2007, alors que je présidais la commission de naturalisation. Depuis, j'y suis attaché, ma vie est là. Pour moi, faire cette démarche c'est montrer qu'on a des racines à un endroit.»

Les racines, le mot revient en boucle dans la bouche des citoyens qui ont choisi de ressusciter leur village dans le registre d'état civil. Confirmant l'importance de la question identitaire dans les processus de fusion. «Beaucoup de gens me remercient d'avoir pu retrouver leur commune, confie Maurice Neyroud, l'auteur du postulat duquel résulte la modification de la loi sur les

«Le nom de certaines communes agit comme une marque»

Julie Silberstein Doctorante à l'IDHEAP

fusions. C'est quelque chose qui touche au cœur des gens. On est de quelque part, je suis un Neyroud de Chardonne, c'est important.» Agé de 58 ans, Jean-Daniel Graz lui, vient de Palézieux. Il y est né, il y vit depuis toujours et ses ancêtres habitaient la localité depuis des siècles. Même s'il n'a pas «fait une maladie» de devenir subitement originaire d'Oron, il a sauté sur l'occasion de pouvoir faire revivre son lieu d'origine. «C'était un des éléments négatifs des fusions», déclare-t-il.

Valeur sentimentale

Pour Pierre-André Pelet, 71 ans et une vie à Sottens, les politiciens «n'avaient pas le choix», le spectre de perdre sa commune d'origine ayant fait capoter plus d'un projet. Contraint pour sa part d'être originaire de Jorat-Menthue depuis 2011, il a enfin pu faire renaître de ses cendres sa commune «mondialement connue en raison de l'émetteur».

«Le nom de certaines communes agit comme une marque, le fait qu'il soit connu loin à la ronde ou connoté positivement lui donne de la valeur», remarque Julie Silberstein. Une valeur qui peut aussi être sentimentale. Bourgeoise de Villars-Burquin et de Dommartin, Sylviane Ray tient à ces noms, au contraire de ceux de Tévenon et de Montilliez. «Avant mon mariage, j'étais une Curchod de Dommartin, et je suis membre du comité de l'Amicale des Curchod. Quant à Villars-Burquin, j'y vis depuis plus de quarante ans et cela fait depuis les années 80 que je participe à la vie communale.» Pour conserver toutes ces appellations, elle a trouvé une ruse. «J'ai fait établir mon passeport avec le nom de Villars-Burquin entre parenthèses et lorsque je devrais refaire ma carte d'identité, j'y ferais ins-

Une démarche gratuite

 Par le passé, les bourgeois de communes fusionnées devenaient originaires de la nouvelle

crire celui de Dommartin.»

commune le jour de l'entrée en vigueur de la fusion. Constatant que cela pouvait entraîner un sentiment de perte d'identité et donner du grain à moudre aux antifusions, le député Maurice Neyroud a déposé en 2013 un postulat sur la possibilité de conserver son ancien lieu d'origine. Désormais, toutes les personnes originaires de communes fusionnées ont droit à une inscription automatique dans le registre d'état civil du nom de leur ancienne commune. Celui-ci est inscrit, entre parenthèses, à la suite du nom de la nouvelle appellation. Pour tous les citoyens originaires des 28 communes fusionnées avant le 1er janvier 2016, une disposition prévoit qu'ils peuvent demander l'inscription de leur ancienne commune d'origine dans le registre d'état civil jusqu'au 31 décembre 2016. Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire se trouvant sur le site de l'état civil du canton de Vaud et de l'envoyer par courrier au Service de la population. Si la demande est gratuite, la commande de nouvelles pièces d'identité reste payante. Et comme le Canton est un peu débordé, il faut compter un mois d'attente pour que l'inscription soit effective.